

**Rapport de la commission chargée de l'examen du Rapport municipal No 82
« Stratégie développement durable : période 2012-2016 »**

Nyon, le 11 mars 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Avant-propos

La commission, composée de Mmes Vanessa Gardel Maouche, Florence Darbre-Gubbins et Laurence Dufour et de MM. Philippe Beuret, Robert Jenefsky (président-rapporteur), Jean-Claude Mermilliod, Christian Udasse et David Vogel s'est réunie le 22 janvier 2013. M. Vogel était excusé et M. Udasse absent.

Nous remercions Mme Sarah Huber, déléguée au développement durable, et M. le syndic Daniel Rossellat pour les renseignements et réponses fournis à la commission en première partie de séance.

2. Exposé de la Municipalité de Nyon

Contexte général

Pour la Municipalité, il s'agit d'un document constituant une base de travail pour les chefs de service, et ne représente « ni une révolution, ni un changement de cap », son but principal étant de permettre de poursuivre et de consolider les actions et programmes mis en place par Mme Huber après son expérience de Secrétaire municipale et en vue de son prochain départ de Nyon.

Si le développement durable est considéré comme une « nouvelle religion » par certains, alors que c'est un concept déjà acquis par d'autres, nul ne doute qu'il sera une évidence dans quelques années. Nous avons le devoir de laisser une terre vivable à nos successeurs.

Le document n'est donc pas « le testament » de Mme Huber mais plutôt un « fil rouge » ou « feuille de route » qui sera un outil de travail pour son successeur, à utiliser avec pragmatisme et non d'une manière dogmatique.

Organisation du document

Le document fixe les priorités de la Municipalité selon 6 axes et 4 domaines sectoriels, soit :

Les axes :

- Axe 1 : Logement, Mobilité, Energie, Environnement
- Axe 2 : Création d'une dynamique au sein de la Municipalité
- Axe 3 : Exemplarité de l'administration
- Axe 4 : Mobilisation des acteurs

Axe 5 : Du local au global – Nyon solidaire
Axe 6 : Evaluer et mesurer.

La Municipalité envisage d'engager la population par un programme ciblé d'information, de sensibilisation et d'incitation (voir <http://www.nyon.ch/fr/officiel/developpement-durable/>), y compris des actions communautaires dans les quartiers de la ville. Elle souhaite travailler avec des entreprises locales, dont elle envisage d'inciter la participation par l'octroi d'un nouveau prix du Développement durable pour celles-ci.

Finalement, la Municipalité estime que tout programme de développement durable doit comporter un élément de solidarité internationale. Pour cette raison, avec d'autres communes vaudoises, elle s'associe à un projet en Mauritanie (voir ci-dessous).

3. Questions de la commission-Réponses de la Municipalité

Q : S'il fallait donner une note de 1 à 10 à Nyon par rapport au développement durable, quelle serait-elle ?

R : *8 sur 10, quoique Nyon n'est pas encore « cité de l'énergie ».*

Q : Existe-t-il un mécanisme de coordination entre les communes ?

R : *Non, pas vraiment, sauf dans certains domaines (p.ex. les achats) ; la Confédération a émis des lignes directrices.*

Q : N'est-il pas nécessaire de changer notre éthique, plutôt que de vouloir aider les « pauvres Africains » ? Ne faudrait-il pas plutôt changer notre mentalité occidentale, voire apprendre des sociétés traditionnelles ?

R : *En Mauritanie, il s'agit d'un projet purement technique pour assurer l'accès à l'eau potable avec un budget total de CHF 46'000 dont la part nyonnaise est de CHF 30'000 ; c'est un geste de solidarité. Il faut aller plus loin que juste « la bonne conscience », faire quelque chose de positif. Il y a eu une prise de conscience, par exemple au sein du Conseil communal, qui s'attend à ce que la Municipalité s'engage sur cette voie.*

Q : Quelle est l'implication du tissu économique nyonnais/régional ?

R : *N'importe quelle entreprise peut s'impliquer (voir programme pour les entreprises), c'est une démarche à suivre. Aussi bien Mme Huber que le Syndic ont beaucoup de contacts chez les différents acteurs, la Municipalité est ouverte aux suggestions. « Nyon est petite mais l'appareil est lourd » et il faut être attentif à l'équité envers tous les acteurs.*

Q : On a récemment proposé un audit énergétique aux propriétaires d'immeubles anciens. Qu'est-ce qui est prévu pour les maisons anciennes ?

R : *Il n'y a que peu de normes qu'on puisse y appliquer, la Municipalité a une petite marge de manœuvre lors de l'établissement d'un plan de quartier, sinon, au niveau local, on n'a que très peu de pouvoir coercitif, on doit plutôt travailler avec l'incitation.*

Q : Des subventions pour la rénovation ?

R : *Les règles ont été assouplies pour inciter la demande. Toute personne recevant une subvention fédérale en reçoit aussi de la commune (pour les rénovations partielles), voir sur <http://www.nyon.ch/fr/officiel/developpement-durable/>.*

Q : La taxe au sac est coercitive. Ne devrait-on pas aussi taxer les propriétaires qui sont de « mauvais élèves » ?

R : *On ne peut pas aller trop vite (voir l'exemple de l'interdiction de fumer). La commune peut sensibiliser et inciter mais très peu taxer, « on n'est pas au bon étage ». Il faut trouver le bon dosage entre les différents outils.*

Q : Comment faire pour éviter que tout cela (le plan) ne reste qu'un « catalogue de marketing durable » ?

R : *La déléguée au développement durable a un rôle transversal et fait partie du groupe de travail des projets et assure que le développement durable est inclus « en amont » de chaque projet*

important ; elle voit le Syndic une fois par semaine, elle a un calendrier avec des objectifs et établit un bilan annuel.

Q : Y a-t-il un Tableau de bord ?

R : *Le présent document servira de base pour sa création.*

Q : Y a-t-il un conflit entre la création de places de travail et la création de logements ?

R : *A Nyon il y a environ 12'000 postes de travail dont 3'000 sont occupés par des Nyonnais. Nyon compte une population active de 11'000 personnes dont quelques 3'000 travaillent à Nyon même. Le problème, c'est que l'offre en logements ne correspond pas aux salaires des gens travaillant à Nyon. D'où une politique d'encourager le développement d'entreprises nyonnaises plutôt que de favoriser l'implantation d'entreprises venant d'ailleurs. Le but est de faire en sorte que 50% des Nyonnais travaillent à Nyon, mais ce n'est pas réalisable avant 10 ans.*

Q : Quid de Companyon ?

R : *Aucune nouvelle démarche Companyon n'est prévue pour cette législature, étant donné la résistance du Conseil communal et des Municipaux et la nécessité de mieux définir les démarches participatives pour éviter le danger d'emprise par des lobbies alors qu'on veut être à l'écoute des citoyens. La démarche participative doit être calée sur des projets concrets, pas basée sur un modèle passe-partout. La Municipalité a des rencontres annuelles avec différents groupes : les 50 plus importants employeurs de la ville, les acteurs immobiliers et du logement etc. En septembre 2013 aura lieu une rencontre avec les acteurs culturels. D'abord le dialogue, ensuite la démarche participative.*

Q : L'objectif de diminuer les émissions ne fait pas partie du document.

R : *Ce sera dans un prochain document sur l'énergie. Il n'y aura pas d'objectif quantitatif sur le CO2, c'est difficile à mesurer. Les objectifs de la commune seront conformes à ceux de la Confédération, avec laquelle on est « d'accord sur tout, sauf le calendrier ».*

4. Discussion de la commission

La commission salue l'effort fourni par la Municipalité pour mettre en place une stratégie du développement durable cohérente et englobant tous les acteurs (administration communale, acteurs économiques et la population nyonnaise).

De l'avis de la commission, le présent document est surtout un catalogue de bonnes intentions qui a certes le mérite d'exister mais qui semble manquer d'originalité et reste un peu « en circuit fermé », c.à.d. sans référence aux meilleures pratiques des autres villes ni à celles de la Confédération. En particulier, les objectifs restent un peu flous et généralistes, et il manque une définition « opérationnelle » du terme « développement durable » en préambule. La communication bilatérale avec la population est une condition nécessaire pour la réussite de cette stratégie. Cela implique que le site web en français, aussi complet soit-il, doit être complété par une stratégie de communication englobant la partie de la population non-francophone et/ou non-utilisateur d'internet. Finalement, il faudrait établir un « Tableau de bord prospectif » permettant la surveillance des paramètres-clés de la mise en œuvre de cette stratégie.

En conclusion, la commission recommande au Conseil communal de demander à la Municipalité de lui soumettre des rapports périodiques sur la mise en œuvre de cette Stratégie de développement durable.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le Rapport municipal No 82 concernant « **Stratégie développement durable : période 2012-2016** »

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- De prendre acte de la « Stratégie développement durable : période 2012-2016 ».

La Commission :

Mmes DARBRE-GUBBINS Florence
DUFOUR Laurence
GARDEL MAOUCHE Vanessa

MM BEURET Philippe
JENEFSKY Robert (président-rapporteur)
MERMILLIOD Jean-Claude
UDASSE Christian
VOGEL David